

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_167 : ADMINISTRATION GENERALE / IMMEUBLE DE LA PAIX - CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FLUIDES ET DE LA MAINTENANCE ENTRE LA CABA ET LA SEBA 15

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Vu la division en volumes de l'Immeuble de la Paix ;

Considérant que, par sa conception, les parties bureaux de l'Immeuble de la Paix (parties Société d'Équipement du Bassin d'Aurillac 15 et Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac) partagent les mêmes réseaux d'alimentation en matière de chauffage et d'eau froide et qu'il n'existe pas de règlement de copropriété ou autre document organisant le fonctionnement des relations entre les divers volumes concernés ;

Considérant que les diverses installations se trouvent dans les volumes appartenant à la Communauté d'Agglomération et que la Collectivité en supporte l'ensemble des frais comprenant aussi bien les abonnements, la maintenance ou les consommations ;

Considérant que la SEBA 15 ainsi que ses éventuels occupants utilisent les volumes CABA (escalier et ascenseur) pour la circulation piétons entre le volume 1 (sous-sol comprenant le parking) et le rez-de-chaussée ;

Considérant que, dès lors, la SEBA 15 se doit de participer à l'ensemble de ces frais, charge à elle de les répercuter sur ses éventuels occupants ;

Considérant en outre que, de juin à octobre 2023, la SEBA 15 s'est attribuée le Point de Livraison du compteur jaune CABA et qu'elle a alors réglé les consommations et abonnements relevant normalement de la Collectivité et qu'ainsi la CABA se doit d'effectuer le remboursement desdites sommes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur MATHONIER, Madame GINEZ, Madame LANTUEJOUL, Monsieur COUDON, Monsieur BERTHELIER, Monsieur PESTRINAUX

- de valider les termes du projet de convention, tel que joint en annexe, détaillant les conditions de remboursement des fluides et des opérations d'entretien et de réparation des réseaux et équipements dédiés entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la SEBA 15 ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention ainsi que les actes et documents découlant de celle-ci.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.